

Communiqué de presse de l'ADTC

Grenoble, le 26 mai 2014

Le Conseil général de l'Isère l'a décidé : La ligne 6020 Crolles - Grenoble sera limitée à la place de Verdun à Grenoble en septembre 2014.

L'ADTC dénonce cette décision prise sans concertation, dans la précipitation, qui s'inscrit dans une logique de réduction de l'offre de transports publics dans le département.

Le Conseil général a décidé lors de la réunion de sa commission permanente le vendredi 23 mai de raccourcir la ligne en plaçant son terminus place de Verdun au lieu des gares SNCF et routière de Grenoble.

Ainsi, la moitié des usagers de la ligne 6020 montant ou descendant à un des arrêts supprimés (Chavant, Victor Hugo, Dr Mazet et gares SNCF et routière) verront leurs conditions de déplacements dégradées (temps de transport augmenté, marche à pied supplémentaire, correspondance(s) supplémentaire(s), coût augmenté du prix du transport). Cette dégradation aboutira inévitablement à une diminution de fréquentation de la ligne qui ne sera plus utilisée que par les captifs des TC (scolaires, ...).

Les arguments pour justifier cette limitation ne tiennent pas

- Faire une économie : l'économie réalisée sur cette ligne 6020 sera faible (moins de 2 km sur une ligne de 20,5 km). La fréquentation sera en forte baisse prévisible ce qui réduira les soi disant économies à néant, voire même augmentera la dépense.

- L'axe Rey-Semmat est saturé : la saturation invoquée n'existera plus au 1^{er} septembre avec la restructuration du réseau TAG qui verra une diminution de plus de 40 % du nombre de passages de bus et cars par jour (de 1250 aujourd'hui à 700 passages par jour sur la section Lesdiguières / Belgrade).
Pour l'ADTC, si l'axe est saturé, c'est qu'il manque de voies réservées pour les transports publics.

La décision a été prise contre l'avis des élus locaux et des associations représentatives des usagers.

Le Conseil général a pris cette décision sans aucune concertation avec les élus locaux et les usagers, pourtant promise en juillet 2013, et contre l'avis de l'ensemble des élus des Communes desservies par la ligne de Crolles à Grenoble et de l'ADTC.

Que devient la politique Transports du Conseil général ?

Ce raccourcissement de la ligne 6020 décidée ce 23 mai est la suite d'une série de suppressions de services sur le réseau Transisère décidées le 18 avril (suppression des lignes 6010, 6200 et 6550 et diminution de l'offre très importante sur d'autres lignes Transisère) et qui seront appliquées à partir de la rentrée.

Alors que la lutte contre la pollution doit être une priorité dans la région grenobloise, le Conseil général mène une politique de réduction de l'offre du réseau Transisère, en totale contradiction avec les besoins de développement des transports publics permettant d'offrir des alternatives à la voiture !

Contact Presse : Emmanuel Colin de Verdière